

AVS sans poste, enfants sans AVS : explications sur la rentrée

Tendance Ouest

Sur les réseaux sociaux et dans les médias, les témoignages sont nombreux autour du manque d'auxiliaire de vie scolaire : "mon fils n'a pas d'avs ce matin", "attend toujours l'avs pour notre fille".

François Baucher, papa d'un enfant autiste à Montivilliers (Seine-Maritime), a par exemple dû ramener son fils à la maison le jour de la rentrée, lundi 3 septembre 2018, car il n'avait pas d'AVS dans sa classe.

- **À lire aussi.** ["L'école n'est plus pour tous" : son enfant n'a pas d'AVS](#)

Les témoignages d'AVS ou d'AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap) sans affectation ou avec des contrats réduits sont également nombreux.

"Près de 70 % des élèves devant bénéficier d'un AVS n'en ont pas"

"C'est un grand désarroi", commente François-Xavier Durand, secrétaire départementale de la CGT Educ'action en Seine-Maritime. D'après lui, par rapport à 2017 où 90 % des élèves avaient leurs AVS, cette année, **"près de 70 % des élèves devant bénéficier d'un AVS n'en ont pas"**.

Tout cela est dû selon lui à plusieurs choses : des **retards dans les annonces du gouvernement** ; Le montant des enveloppes attribuées dans chaque région connu trop tardivement ; La volonté du gouvernement d'arrêter les contrats aidés ou de les réduire. **"Cette année, c'est la cacophonie, le bazar."**

"Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui, beaucoup découvrent leur affectation alors que la rentrée est passée."

122 postes supplémentaires

D'après l'académie de Rouen, sur l'année scolaire 2017-2018, **"près de 6500 élèves scolarisés en milieu ordinaire ont bénéficié d'une aide humaine par un accompagnant (AESH ou AVS), selon une quotité de temps ajustée à leur besoin de compensation"**. Un nombre qui a augmenté cette année : **"l'académie bénéficie de 122 équivalents temps plein d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires et nouveaux à cette rentrée scolaire"**.

Ce sont les services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Maritime qui sont en charge du recrutement et de l'affectation des AESH et des AVS.

Le recrutement "nécessite une attention particulière"

Dans un courrier, l'académie explique que **"les conditions de recrutement ont été assouplies, par décret, de manière à permettre la mobilisation des ressources disponibles tout en veillant à la qualité de**

l'accompagnement des élèves".

Un recrutement qui peut prendre du temps car il *"nécessite une attention particulière des services de l'Éducation nationale au regard des besoins individuels de chaque élève et de la situation personnelle de l'accompagnant"*, souligne l'académie qui rappelle que *"la priorité des services académiques est bien d'affecter un accompagnant auprès de chaque élève en situation de handicap **dans les meilleurs délais**"*.